



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

16/03/2026

AFFICHEE LE :

16/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 33

PRÉSENTS : 29

VOTANTS : 33

**DATE D’AFFICHAGE
DES DÉLIBÉRATIONS**

20 mars 2026

L’an deux mil vingt six, le 20 mars, à 18h30**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Guillaume LEDEBT, Emmanuelle LEPETIT, Serge RICCI, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Mickaël MARIE, Bérengère DAUVIN, Kévin LEBRET, Fanny ZUNDT-TAHON, Xavier ONRAED, Marion DESHAYES, Bertrand HAVARD, Sandrine VAUDREVILLE, Clément HUYGUE, Alexia ATCHRIMI, Sami MAHMOUD, Jimmy POTEL DE GOUBERVILLE, Eline LOURTIL, Gilles SEBIRE, Corine RAYMONDE, Michaël CAMUS, Julie-Anne BIZET, Stéphane DUPONT, Joël JEANNE, David BLAIZOT, Amélie BONNARD, Fabienne JARREAUD, Philippe BOMBLED, Murielle DUVET

ABSENTS :

PROCURATIONS : Carole DELAUNE DAVID À Jimmy POTEL DE GOUBERVILLE, Marine THOMAS À Bertrand HAVARD, André VROMET À Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Laurence FILOCHE-GARNIER À Corine RAYMONDE,

Madame Amélie BONNARD a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

FIXATION DU NOMBRE D’ADJOINTS AU MAIREDELIBERATION N° **DELIB-2026-011**

RAPPORTEE PAR : Madame Hélène BURGAT

Les articles L. 2122-1 à L. 2122-2-1 du Code général des collectivités territoriales disposent que :

- Il y a dans chaque commune un Maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal ;
- Le conseil détermine librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

En application de ces dispositions, le nombre d'adjoints au Maire proposé pour la Ville de Mondeville est de 9.

Par conséquent,

Vu les articles L. 2122-1 à L. 2122-2-1 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **DE FIXER** à 9 le nombre d'adjoints au Maire de la ville de Mondeville ;
- **D'AUTORISER** le Maire à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	33	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

La secrétaire de séance,
Amélie BONNARD